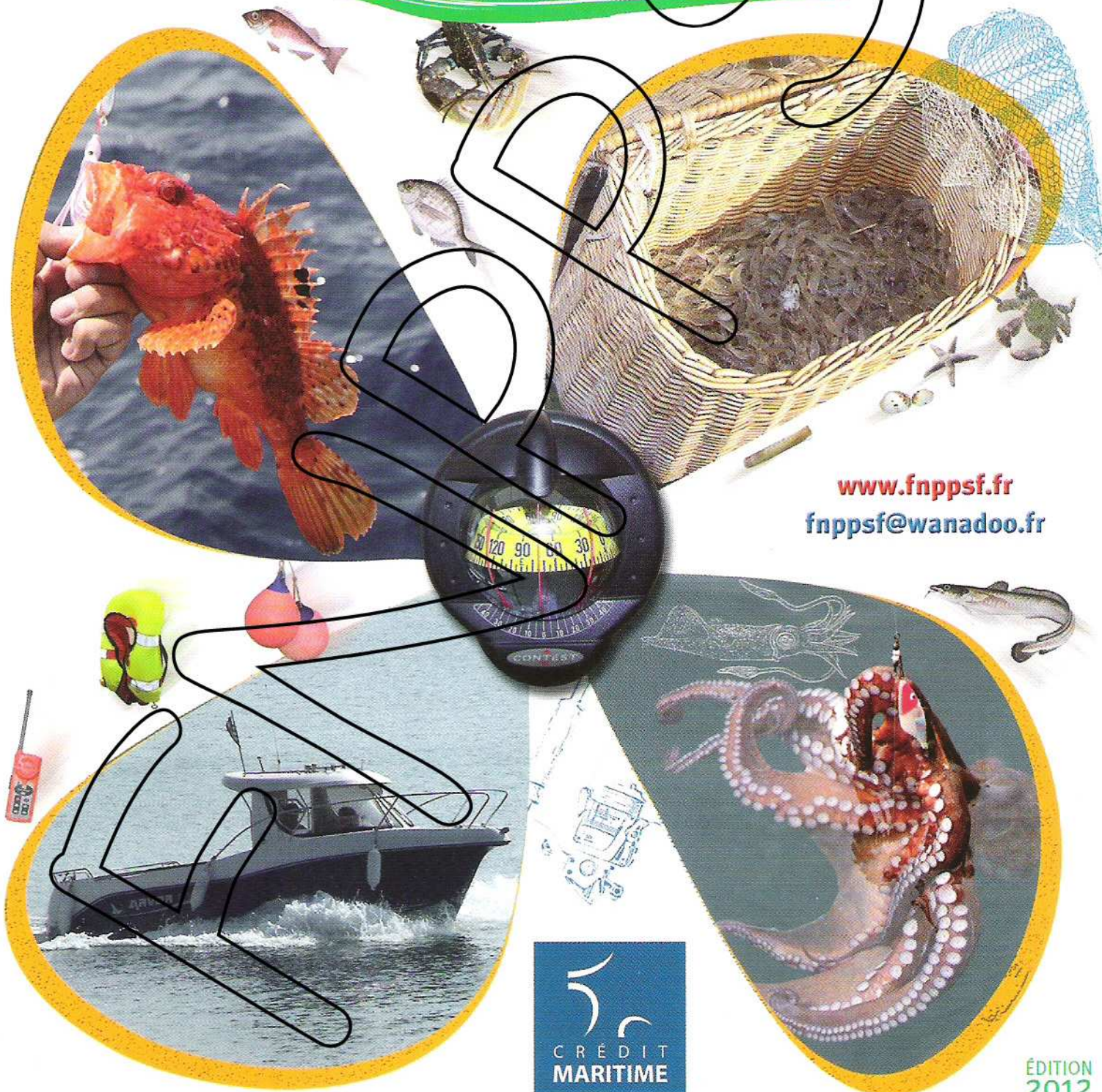


Guide des **b**onnes **p**ratiques

FNPPSF



toutes les pêches en mer : du bord, à pied, et en bateau



www.fnppsf.fr

fnppsf@wanadoo.fr



La pêche à pied

FNPPSF



FÉDÉRATION NATIONALE DES
PÊCHEURS PLAISANCIERS
ET SPORTIFS DE FRANCE

La pêche à pied se pratique lors des grandes marées (coefficient minimum de 80) à basse mer dans les zones rocheuses et/ou sableuses dans lesquelles les pêcheurs ramassent des crustacés (crabes, crevettes), des mollusques (coquillages bivalves comme la moule ou gastéropodes comme le bigorneau, céphalopodes comme la seiche), des poissons et éventuellement des oursins. Ce document a pour objectif de vous expliquer les règles de base afin de pratiquer cette activité récréative dans les conditions optimales de sécurité et en respectant les réglementations en vigueur.

Préparation de la pêche

- Renseignez-vous des dangers du lieu de pêche auprès des pêcheurs locaux, de la mairie, des associations, etc...
- Pour les coquillages filtreurs, assurez-vous du classement de salubrité de la zone de pêche envisagée (A et B : pêche possible ; C et D pêche interdite) auprès des mairies, des offices du tourisme, de la DASS, ou des Affaires Maritimes. Évitez les zones portuaires et les estuaires douteux.
- **Consultez l'annuaire des marées pour connaître l'heure de la basse mer (emportez une montre). Il faut remonter 45 minutes après cette heure.**
- Tenez-vous informés des prévisions météo (s'abstenir en cas de brume annoncée ou d'orage) et munissez-vous par précaution d'une boussole ou d'un GPS (à condition d'avoir effectué un repérage ou un exercice préalable).
- N'allez pas à la pêche seul (surtout en cas de pêche dans un endroit inconnu).
- Emmenez un téléphone portable (Le numéro 1616 vous met directement en contact avec les secours maritimes (CROSS). C'est utile en cas de blessure ou de malaise).
- Informez un membre de votre entourage de l'heure approximative du retour en pensant à prévenir en cas de retard imprévu pour éviter le déclenchement inutile d'une alerte.
- Prenez un équipement adapté. Proscrire absolument la pêche pieds nus.

ATTENTION : méfiez-vous des wadders et cuissardes dans les endroits accidentés en bordure de mares d'eau profondes.

Réglementation

- Prenez connaissance de la réglementation en vigueur : les tailles réglementaires des espèces, les engins de pêche autorisés, les périodes de fermeture de certaines espèces, les limitations journalières de capture, les zones de pêche (mairies, affaires maritimes ou associations). Les amendes pour non respect de la réglementation sont souvent très salées.

- Munissez-vous d'un outil de mesure (la règlette de la FNPPSF par exemple)

ATTENTION : les règles de la pêche à pied dépendent des Directeurs Régionaux des Affaires Maritimes et par conséquent, ces règles peuvent être différentes d'une région à l'autre d'où la nécessité de s'informer auprès des acteurs locaux.



Les mollusques

Les mollusques les plus souvent rencontrés sur l'estran et faisant l'objet d'une pêche à pied de loisir peuvent se classer en trois grandes catégories :

Bivalves

- Fousseurs : palourdes, coques, couteaux, praires, amandes...
- Non fousseurs : huîtres, moules, coquilles St Jacques...

Gastéropodes

Ormeaux, bulots, bigorneaux, patelles.

Céphalopodes

Seiches et calmars.

Les crustacés

Les crustacés les plus courants faisant l'objet d'une pêche de loisir sont au nombre de **six** :

1. *la crevette grise*
2. *le bouquet*
3. *l'étrille*
4. *l'araignée de mer*
5. *le tourteau*
6. *le homard*

Signalons toutefois qu'un crustacé assez curieux, fait l'objet d'une pêche très réglementée sur les côtes atlantiques : l'anatife ou pousse-pied, particulièrement recherché.

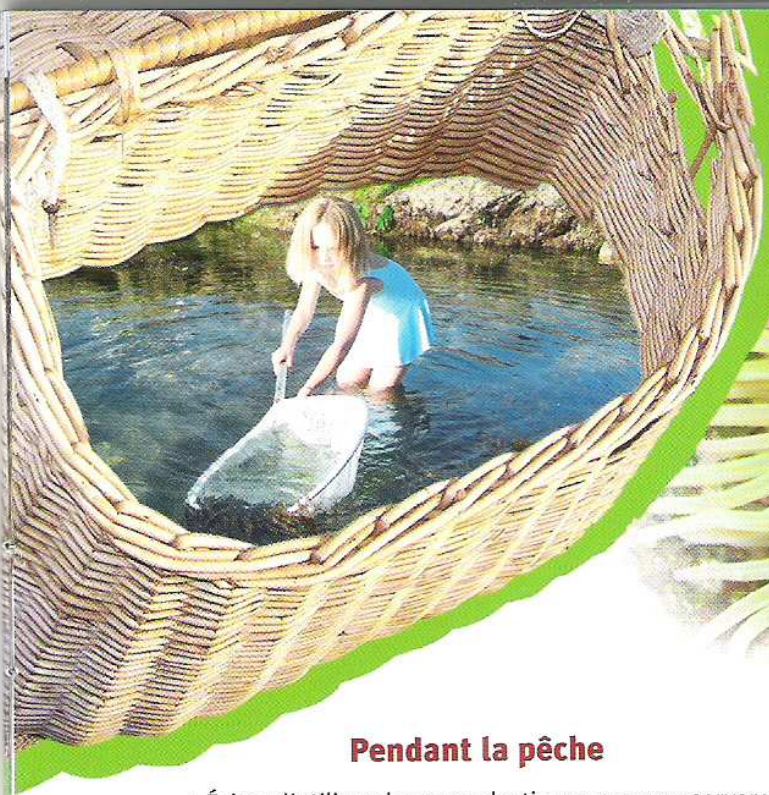


Autres espèces

- La pêche à pied des poissons est autorisée. Les espèces principales sont la sole, la plie, le bar, le congre et le lançon.
- Les oursins.

Pour une pêche responsable

- Respectez l'environnement : remettez les pierres retournées dans leur position initiale
- Ne laissez pas de déchets sur l'estran.
- Respectez les autres usagers qu'ils soient professionnels ou amateurs.
- Respectez les installations professionnelles : bouchots, tables à huîtres, casiers, etc...
- Ne prélevez que ce dont vous avez besoin pour votre consommation familiale.
- Adoptez des techniques de pêche douces en évitant de labourer l'estran



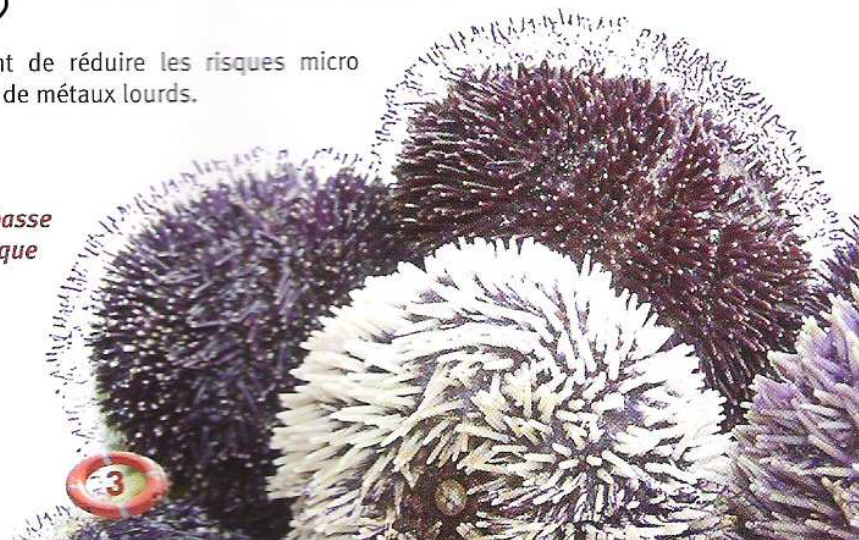
Pendant la pêche

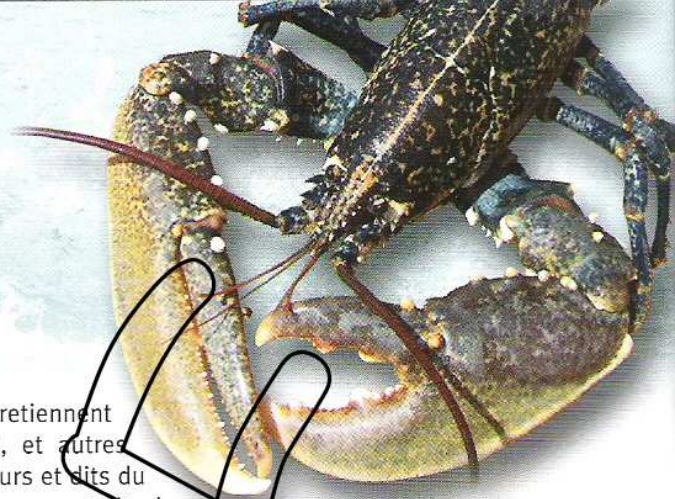
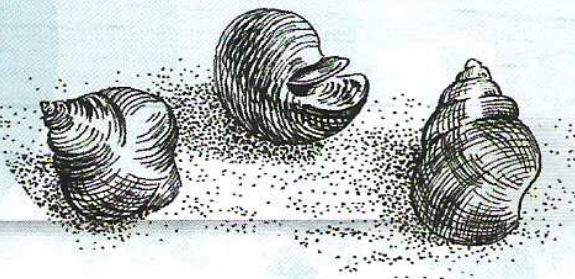
- Évitez d'utiliser des sacs plastiques pour conserver vos captures. Il est préférable d'utiliser soit un panier en osier soit un panier en plastique de manière à ce que l'eau puisse être évacuée.
- Il est recommandé de séparer les crustacés dans des compartiments ou des paniers différents. Les tourteaux ont une fâcheuse habitude de broyer tout ce qui passe à leur portée (homard, étrille, araignée, crevette et... les doigts des pêcheurs trop lents).
- Méfiez-vous de certains animaux : anémones, méduses, raies et vives (une pince à linge sera utile pour retirer les vives du filet à crevettes).
- Ne touchez pas aux engins suspects : bidons, ferrailles, débris divers...
- Abstenez-vous de ramasser les coquillages fousseurs (palourdes, praires, coques...) posés sur le sable (ils peuvent être malades).
- En cas de brume subite, remontez immédiatement en utilisant votre boussole ou GPS. Si vous n'en êtes pas muni, remontez en essayant de repérer la direction de la terre par l'observation du comportement des algues dans le courant ou en suivant les traces de roues de tracteurs s'il y en a ou encore en écoutant attentivement (une sirène peut être déclenchée de la terre).
- En cas d'orage imprévu et brutal, séparez-vous immédiatement de tous vos engins métalliques, remontez calmement en évitant les groupes de personnes trop importants ; au besoin, au cœur de l'orage, adoptez la position de sécurité (accroupi, recroquevillé sur soi).

Après la pêche

- Lavez votre pêche à l'eau de mer.
- Transportez-la et conservez-la au frais ; une poignée d'algues fraîches prélevées sur l'estran fera l'affaire ; évitez les seaux et les sacs en plastique surtout l'été ; préférez un panier ou une hotte.
- Consommez vos coquillages dans les 24 heures.
- N'ouvrez qu'au dernier moment les coquillages à consommer crus (ne pas stocker au réfrigérateur mais dans un endroit frais)..
- N'oubliez pas que la cuisson permet seulement de réduire les risques micro biologiques pas ceux liés à la présence de toxines et de métaux lourds.

BON À SAVOIR : quand on se trouve à la limite de la basse mer, une légère écume à la surface de l'eau indique que la mer commence à remonter.





Pêche à pied et salubrité

Vous pêcherez à pied des coquillages marins bivalves filtreurs qui retiennent pour leur nourriture le plancton, mais aussi bactéries et virus, et autres particules en suspension dans l'eau de mer. Ils seront, soit fousseurs et dits du groupe 2 tels que les coques, praires, palourdes, etc..., soit non fousseurs et dits du groupe 3 tels que les huîtres, les moules, les coquilles Saint-Jacques, etc...

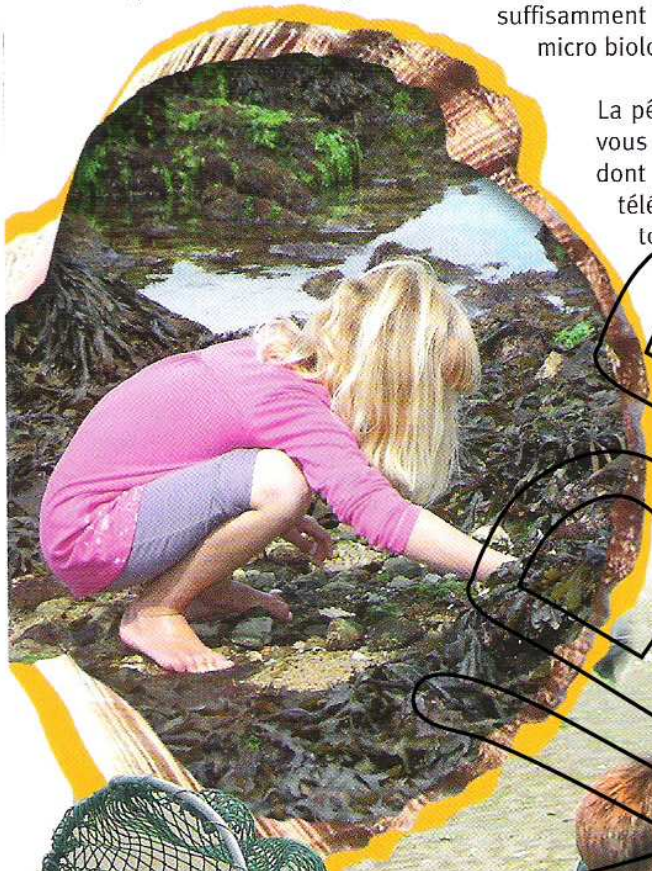
Ce type de pêche récréative est autorisée dans les zones classées A où la pêche est possible sans restriction particulière, B (qualité des eaux moyenne à médiocre) où il est fortement conseillé de ne consommer les coquillages qu'après une cuisson suffisamment longue, seule garantie d'une diminution significative de la contamination micro biologique et dans les zones non classées.

La pêche récréative est interdite dans les zones classées C et D. Renseignez-vous auprès des mairies et des services compétents (DDAM, DDASS, IFREMER) dont vous trouverez les coordonnées par internet ou dans les annuaires téléphoniques des endroits où vous pêchez. Suivant les régions, les offices du tourisme des zones littorales peuvent aussi connaître ces informations.

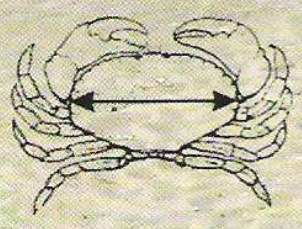
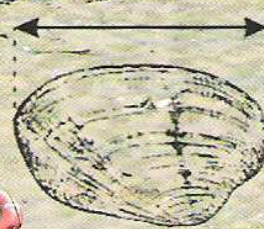
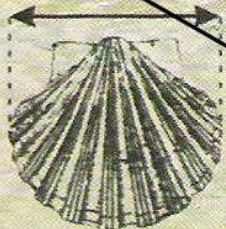
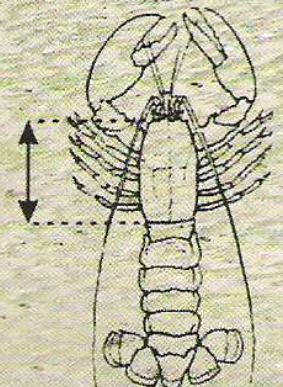
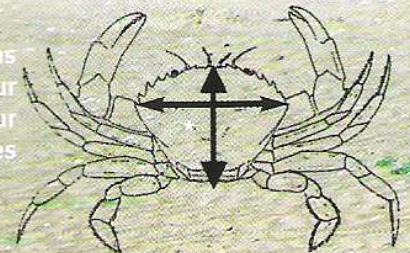
DDAM : Direction Départementale des Affaires Maritimes

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la mer



L'épave peut être mesurée dans le sens de la largeur ou de la longueur selon les quartiers maritimes



La pêche en bateau

FNPPSF



FÉDÉRATION NATIONALE DES
PÊCHEURS PLAISANCIERS
ET SPORTIFS DE FRANCE

Le but de ce document n'est pas de vous expliquer comment pêcher, mais de vous donner quelques conseils de sécurité, de bonnes pratiques et de respect de l'environnement afin que vos sorties en mer restent une source de plaisir.



En début de saison

Vérifiez méthodiquement que vous avez à bord votre matériel de sécurité obligatoire. Pensez à changer vos fusées et les extincteurs si les dates de péremption sont dépassées. Le radeau de sauvetage doit être révisé si besoin. Concernant les gilets de sauvetage, ils doivent être sortis de leur emballage et le nom du bateau doit être écrit dessus. Pour les gilets autogonflants, vérifiez la date

de révision conseillée par le fabricant. **À bord, chaque chose doit être à sa place, le bon ordre est gage de rapidité et d'efficacité en cas de besoin.** Pensez à vérifier les piles du feu à retournement et de la lampe torche. Laissez à bord des piles neuves.

Avant de prendre la mer

Même si vous avez l'esprit tranquille concernant votre équipement de sécurité, quelques mesures supplémentaires de prudence s'imposent :

- le nombre de personnes à bord ne doit pas dépasser le maximum autorisé par le constructeur (à voir sur la plaque signalétique du bateau).
- Vous devez montrer à votre équipage l'emplacement et le fonctionnement du matériel de sécurité. Chaque personne doit disposer d'un gilet adapté à sa taille et savoir le mettre rapidement. Expliquez à votre équipage comment appeler les secours.
- Évitez les vêtements à boutons.
- Vous devez avoir à bord les documents du bateau (acte de francisation, licence de station radio et CRR si VHF) mais aussi de l'équipage (carte d'identité ou passeport si vous naviguez dans les eaux étrangères). Tout équipier qui prend la barre du bateau doit présenter en cas de contrôle le permis correspondant au bateau et à la zone de navigation.

• Ne prenez pas la mer sans avoir consulté un bulletin météo marine. Vous pouvez l'obtenir dans les capitaineries, à la VHF en mer à moins de 30 miles des côtes, sur votre téléphone ou sur internet.

Pour vous rendre à votre bateau

Si vous devez utiliser une annexe, il est fortement conseillé de porter un gilet de sauvetage. En France, une dizaine de personnes se noient tous les ans en tombant de leur annexe. Seul votre gilet de sauvetage vous sauvera la vie. Les principales causes de chute sont une perte d'équilibre ou un malaise. Les bottes ou les waders sont à proscrire dans les annexes et aussi sur le bateau.

Avant d'appareiller, contrôlez :

- le niveau d'huile, le niveau du liquide de refroidissement, la propreté du décanteur et le niveau du carburant en fonction de la sortie prévue. Prévoyez une marge de sécurité. La réglementation autorise une réserve de 20 litres en plus de la (ou des) nourrice(s) spécialement

conçue(s) pour recevoir le carburant.

- la propreté du fond du bateau (cale) : la présence d'eau ou des traces d'huile sont des indicateurs de fuite. Recherchez leur origine.
- la fermeture du robinet de gaz.
- l'évacuation de l'eau de refroidissement du moteur juste après le démarrage du moteur.
- le niveau de charge des batteries et le bon fonctionnement de tous les circuits électriques.
- le fonctionnement de la VHF.
- la température du moteur. Laissez chauffer votre moteur au ralenti ou faites route à vitesse réduite jusqu'à atteindre la température recommandée par le constructeur.





Préservez la ressource : relâchons les femelles grainées

En mer

Pour éviter tout risque de collision, respectez les règles de route (relisez la documentation obligatoire à bord traitant de ce sujet); bon sens, courtoisie et veille permettront d'éviter tout comportement à risques :

- Respectez la vitesse maximale affichée dans les chenaux et dans la bande littorale des 300 mètres.
- Soyez compréhensifs à l'égard des professionnels : ne les gênez pas dans leur travail.
- Effectuez une veille fréquente si vous naviguez sous pilote automatique. Si la visibilité est réduite (brume ou nuit), redoublez de vigilance.
- Près des côtes, attention aux bouées signalant des casiers ou des filets et aux installations conchylicoles.
- Au large, attention aux filets dérivants et à leur bateau accompagnateur.

La sécurité est l'affaire de tous

La sécurité est l'affaire de tous. N'oublions pas que le chef de bord a une grande responsabilité à ce sujet. Rien ne doit être négligé tant du point de vue de la qualité que de la quantité en ce qui concerne le matériel de sécurité embarqué.

Voici quelques recommandations très simples qu'il faut absolument appliquer. Ces gestes vont vous sauver la vie.

- Respectez les normes de la D. 240 (matériel de sécurité) en fonction de la distance de vos sorties en mer.
- Évitez si possible de sortir seul en mer, sinon il faut prévenir quelqu'un en lui donnant au moins votre heure approximative de retour.
- Si vous ne possédez pas de radio VHF, emportez au moins un téléphone portable chargé et contenant les numéros de téléphone utiles. Nous vous rappelons qu'en composant le 16 16 vous serez en contact direct avec le CROSS.
- Portez des vêtements clairs et même de couleurs voyantes. Renoncez aux cuissardes ou aux combinaisons à bottes type wadders.
- Quand vous utilisez votre annexe, il faut impérativement porter votre gilet de sauvetage (EIF) et éviter les bottes.
- Il est conseillé de toujours porter un gilet (EIF Equipement Individuel de Flottabilité) lorsque vous êtes à bord. Montrez l'exemple à vos enfants.

Sécurité

Malgré toutes les précautions prises, une avarie, un accident ou un problème médical peut vous arriver. N'attendez pas la dernière seconde pour appeler les secours.

Dans tous les cas, conservez votre calme et informez votre équipage sur la conduite à suivre. Ne quittez jamais votre bateau sans être certain qu'il va couler ou qu'il va brûler mais anticipez pour prévoir une possible évacuation.

Demander de l'aide en fonction du matériel de communication dont vous disposez. Sachez que la VHF est la plus efficace car des bateaux proches de vous peuvent intervenir très rapidement. La solidarité entre gens de mer est une tradition maritime réelle. Avec une VHF, si vous disposez d'une VHF ASN, appuyez sur le bouton de détresse, sinon émettez un message de détresse sur le canal 16. Ce message contiendra dans l'ordre :

1. Les mots
 - **MAY DAY- MAY DAY- MAY DAY-** : si vous êtes en détresse (vie en jeu) ou
 - **PAN- PAN- PAN-** : dans le cas d'urgence grave ou
 - **SECURITE- SECURITE- SECURITE-** : pour les message de sécurité
2. ICI (Le nom du navire répété 3 fois)
3. MAYDAY suivi du nom du navire (n° MMSI facultatif en audio)
4. Votre position
5. Nature de la détresse
6. Aide requise
7. Le nombre de personnes à bord



**RESPECTEZ
LES TAILLES
MINIMALES
DE CAPTURES :
UTILISEZ
LA RÈGLETTE
FNPPSF**

Comportement au port et au mouillage

Vous aimez le calme et la détente que vous procure votre loisir préféré alors vous éviterez tout ce qui peut déranger vos voisins (bruits, faire tourner trop longtemps le moteur, ...)

DANS UN PORT :

- Demandez à la capitainerie (VHF canal 9) l'attribution d'un emplacement.
- N'utilisez pas les amarrages des autres mais les vôtres, en évitant de surcharger les taquets
- L'étrave, l'ancre ou le balcon ne doivent pas dépasser l'aplomb des pontons.
- N'encombrez pas les pontons avec vos matériels de pêche ou autres.
- Ne gêchez pas l'eau et ne laissez pas de tuyau installé en permanence.
- Ne laissez pas d'appareil en 220 V sous tension sans surveillance en raison des risques d'incendie (l'hiver, l'utilisation d'un chauffage électrique est interdite sur les bateaux inhabités).
- N'oubliez pas d'informer votre capitainerie de votre départ et de la durée de votre absence : cela facilitera la gestion de votre emplacement et vous permettra de retrouver votre emplacement libre à votre retour.

DANS UN MOUILLAGE FORAIN OU ORGANISÉ :

À moins de 30 milles des côtes, votre message sera reçu par le CROSS qui prendra contact avec vous. Au-delà, des bateaux proches pourront vous porter assistance ou relayer votre appel.

- Respectez les zones interdites et n'utilisez pas les bouées de mouillage privées sans l'accord des propriétaires.
- Ne mouillez pas dans les chenaux.
- Choisissez des fonds sableux pour jeter l'ancre plutôt que sur les herbiers, reluges d'une faune marine diversifiée.
- Respectez les distances nécessaires par rapport à vos voisins pour éviter tout risque de collision si le vent tourne.
- Calculez votre longueur de mouillage en fonction des fonds.

Rappel sur la réglementation de pêche

À bord d'un bateau ayant un titre de navigation, il est possible de pratiquer la pêche en mer de jour comme de nuit à l'aide des matériels autorisés ; ceux-ci peuvent varier selon les régions. N'hésitez pas à consulter les réglementations du quartier maritime concerné :

- Un maximum de 12 hameçons en action de pêche (un leurre = un hameçon).
- Deux palangres de 30 hameçons maximum chacune.
- Deux casiers à crustacés (**maillage minimale de 40 mm soit 80 mm étiré**) ou à crevettes (**maillage minimale de 8 mm soit 16 mm étiré**).
- En Atlantique, Manche, et Mer du Nord : un filet trémail d'une longueur maximale de 50 m **et d'une hauteur maximale de 2 m** ou un filet droit.
- Les filets dérivants sont interdits.
- Une foène.
- Une épuisette.
- En Bretagne et en Atlantique : un carrelet (**maillage minimale de 14 mm**) et 3 balances par personne.

ATTENTION : dans la plupart des quartiers maritimes, l'usage des viviers sur bouée est interdit.

Le mouillage des casiers et des filets est réglementé ; les bouées ou pavillons doivent porter le n° d'immatriculation du bateau. Un engin non identifié est considéré par les règlements comme épave maritime.

La pêche du bord

FNPPSF



FÉDÉRATION NATIONALE DES
PÊCHEURS PLAISANCIERS
ET SPORTIFS DE FRANCE

Introduction

La pêche du bord et la pêche à pied sont des expressions ambiguës pour le néophyte car la plupart du temps, la pêche du bord se pratique à pied. Le terme pêche à pied désigne le ramassage sur l'estran (plage ou rochers) de coquillages ou de crustacés à la main ou à l'aide d'outils (crochet, râteau, épuisette, ...) et parfois quelques poissons. La pêche du bord est l'expression qui désigne la pratique de la pêche en mer avec une canne à pêche et un ou plusieurs hameçons sur la plage, dans les rochers ou à partir d'une digue. L'objectif de ce document n'est pas de donner des conseils techniques sur le bon choix des matériels et des appâts, mais d'expliquer les règles de base afin de pratiquer cette activité récréative dans les conditions optimales de sécurité et en respectant la réglementation en vigueur et l'environnement.

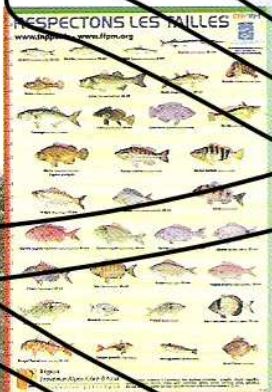
Réglementation

Surfcasting, lancer, ... peuvent se pratiquer partout sur nos côtes à partir du moment où vous pouvez y accéder, de jour comme de nuit et sans permis. Cependant certaines zones peuvent être interdites pour des raisons sanitaires. Vous n'avez pas le droit de conserver toutes vos prises. Les poissons qui ont une taille inférieure à la taille minimum de l'espèce doivent être remis à l'eau. Munissez-vous d'un outil de mesure pour vos prises (la règlette de la FNPPSF par exemple).

Il est fortement conseillé de prendre connaissance de la réglementation en vigueur sur :

- les tailles réglementaires des espèces, différentes selon les régions. En cas de doute, consultez nos planches « Respectons les tailles ».
- les engins de pêche autorisés, les périodes de fermeture pour certaines espèces. Dans la plupart des régions, la pose de palangres sur l'estran n'est pas autorisée pendant la saison estivale. La pose de filet calé est soumise à une autorisation préalable. Renseignez-vous auprès du quartier maritime de votre secteur.
- la salubrité des zones de pêche (mairie, syndicat d'initiative, Affaires Maritimes ou association).

Les amendes pour non-respect de la réglementation sont souvent très importantes. La réglementation nationale est complétée par des arrêtés locaux. Ces règles peuvent donc être différentes d'une région maritime à l'autre d'où la nécessité de s'informer auprès des acteurs locaux.



Les risques liés à la mer

La pêche du bord est une activité qui peut dans certains cas être dangereuse. Ces accidents sont dus principalement aux vagues et, sur les plages, aux trous et aux baïnes.

Pêche dans les rochers ou sur une digue

Avant de prendre position sur un rocher ou sur une digue, il faut bien apprécier l'état de la mer et observer le mouvement des vagues. Si elles brisent violemment (une forte houle suffit) mieux vaut éviter ce genre de poste de pêche. La houle est un phénomène qui peut être irrégulier. Les vagues peuvent être petites pendant un certain laps de temps et soudain, une série de vagues surgit plus grosses que les autres. Si vous n'êtes pas suffisamment en hauteur par rapport au niveau de la mer, ces vagues peuvent vous drosser sur les rochers ou sur la digue et vous emporter à jamais. N'allez pas à la pêche dans les rochers par forte houle ou lorsque les vagues passent au-dessus des digues.

Pêche au surfcasting

Un autre danger guette les pêcheurs sur les plages : les trous d'eau et les baïnes. Les trous ont généralement des parois abruptes et peuvent être profonds. En un pas, la profondeur peut passer de 1 à 1,5 voire 2 mètres d'eau. La chute peut aussi être provoquée par l'effondrement des bords d'un trou.

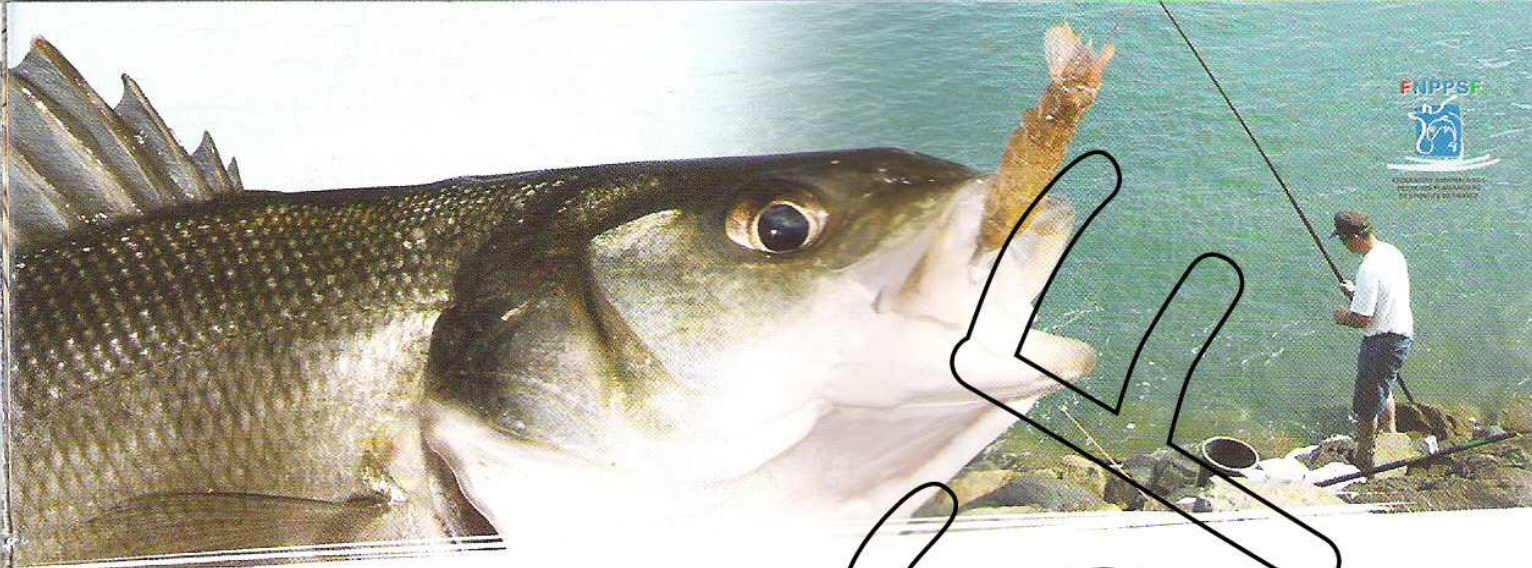
Les baïnes sont de très grandes cuvettes créées par les vagues et la houle (quelques dizaines de mètres de largeur et quelques centaines de mètres de longueur ; leur profondeur peut atteindre jusqu'à 5m). Dans les baïnes, le courant a un comportement complexe. Une baie « calme » à un moment de la marée peut présenter quelques minutes plus tard de forts courants. Ce phénomène est lié à la hauteur d'eau et aux vagues. Dans une baie, une personne déstabilisée par une vague ou son ressac peut être happée par le courant et ressortir à plusieurs centaines de mètres de l'endroit où elle est tombée. Par beau temps et avec une eau claire, on distingue assez facilement les trous et les baïnes. Ils sont plus sombres. Dans les autres cas, ce sont des pièges dont il faut se méfier.

« La vague »

Le danger commun à tous les postes de pêche et qui requiert une vigilance permanente, même par beau temps, reste « la vague ». Elle peut ne se produire qu'une seule fois dans la journée. Elle n'est pas rare sur les côtes bretonnes. Venue avec la houle de la marée montante, elle frappe les rochers 3 ou 4 mètres plus haut que la normale et envahit une plage sur 30 ou 40 mètres supplémentaires. Dans le meilleur des cas, adieu matériel et on se cramponne pour résister à la puissance du reflux. Plusieurs pêcheurs du bord et pêcheurs à pied en sont victimes chaque année.

Les waders

Les waders sont très pratiques et très confortables. Fabriqués en PVC ou en néoprène, ils ressemblent à une salopette avec des bottes incorporées. Ils permettent de rentrer plus loin dans l'eau. En cas de chute dans l'eau, ils ont la fâcheuse habitude de se remplir très rapidement d'eau. Il est alors extrêmement difficile au malheureux pêcheur de se relever même avec des waders en néoprène. L'issue est souvent fatale. Il ne faut surtout pas oublier de bien les serrer à hauteur de buste pour limiter l'entrée d'eau. En cas de chute, si vous arrivez à les retirer, vous pouvez les transformer en bouée en emprisonnant de l'air dans les bottes.



Sécurité

- Allez à la pêche à deux surtout la nuit. Si ça ne mord pas, vous pourrez au moins discuter avec votre ami. La pêche, c'est aussi un moment de convivialité.
- Pour les lieux inconnus, renseignez-vous des dangers auprès des pêcheurs locaux, de la mairie, des associations, des magasins de matériels de pêche, etc...
- Tenez-vous informés des prévisions météo. Abstenez vous en cas de brume annoncée ou d'orage. Munissez-vous par précaution d'une boussole ou d'un GPS (à condition d'avoir effectué un repérage ou un exercice au préalable).
- En cas d'orage imprévu et brutal, séparez-vous immédiatement de tous vos engins métalliques et de vos cannes à pêche en carbone. Remontez calmement en évitant les groupes de personnes trop importants ; au besoin, au cœur de l'orage, adoptez la position de sécurité (accroupi, recroquevillé sur soi).
- Emmenez un téléphone portable. Le 1616 vous met directement en contact avec les secours maritimes (CROSS) et le 18 avec les pompiers. C'est utile en cas de blessure ou de malaise.
- Informez une personne de votre entourage de votre lieu de pêche et de l'heure approximative du retour en pensant à prévenir en cas de retard imprévu pour éviter le déclenchement inutile d'une alerte.
- Prenez un équipement adapté. La pêche pieds nus est à proscrire.

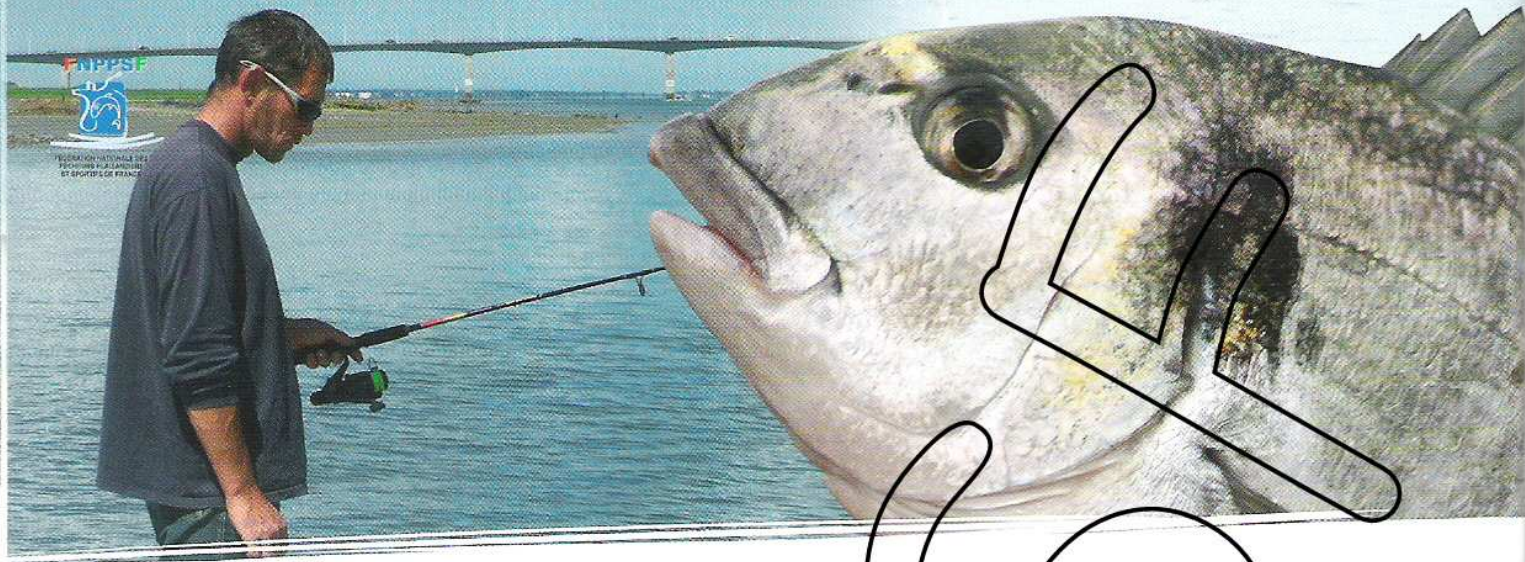
Sécurité et engins de pêche

Vous allez pêcher avec des mitrailleurs composées de 3 à 7 hameçons, des cuillers ou des leurres artificiels avec deux ou trois triples dont l'objectif est de piquer tout ce qui passe autour. Ces engins de pêche sont extrêmement dangereux. Ils ont une grande propension à rentrer dans les vêtements, mais aussi dans les doigts, les bras, le visage, ...

Lorsque vous les utilisez :

- Faites attention aux personnes autour de vous au moment d'effectuer un lancer.
- Immobilisez fermement le poisson que vous avez pris avant de le décrocher. Un poisson mal maîtrisé peut bouger violemment au moment où vous le décrochez et vous vous retrouvez alors avec un hameçon ou un triple dans un doigt. La partie de pêche se termine alors à l'hôpital. En cas de doute, coupez le fil et remettez à plus tard l'extraction de l'hameçon.
- Avec les leurres armés d'hameçons triples, utilisez systématiquement une paire de pinces pour décrocher vos poissons. Des pêcheurs ont déjà été vus avec les triples d'un même leurre plantés dans les deux mains. Dans ce cas, il n'est pas très facile de ramasser son matériel et d'escalader quelques rochers pour aller à l'hôpital.





Pour une pêche responsable

- Respectez l'environnement.
- Ne laissez pas de déchets. Un morceau de nylon jeté à la mer met des dizaines d'années à disparaître.
- Respectez les autres usagers qu'ils soient professionnels ou amateurs.
- Respectez les installations professionnelles : bouchots, tables à huîtres, casiers, etc...
- Lorsque vous pêchez sur les digues, ne lancez pas en direction des bateaux qui passent.
- Ne conservez que les poissons dont la taille est réglementaire (à quelques rares exceptions, tous les poissons ont une taille minimale de pêche, elle correspond en général à la taille de reproduction du poisson).
- Ne pêchez que le nombre de poissons suffisant à vos besoins personnels.
 - Il est strictement interdit de vendre ou de distribuer son poisson. Vous feriez une concurrence déloyale aux professionnels et vous vous exposeriez à des sanctions très lourdes.
 - Respectez la période de repos biologique lorsque vous la connaissez.

La bredouille

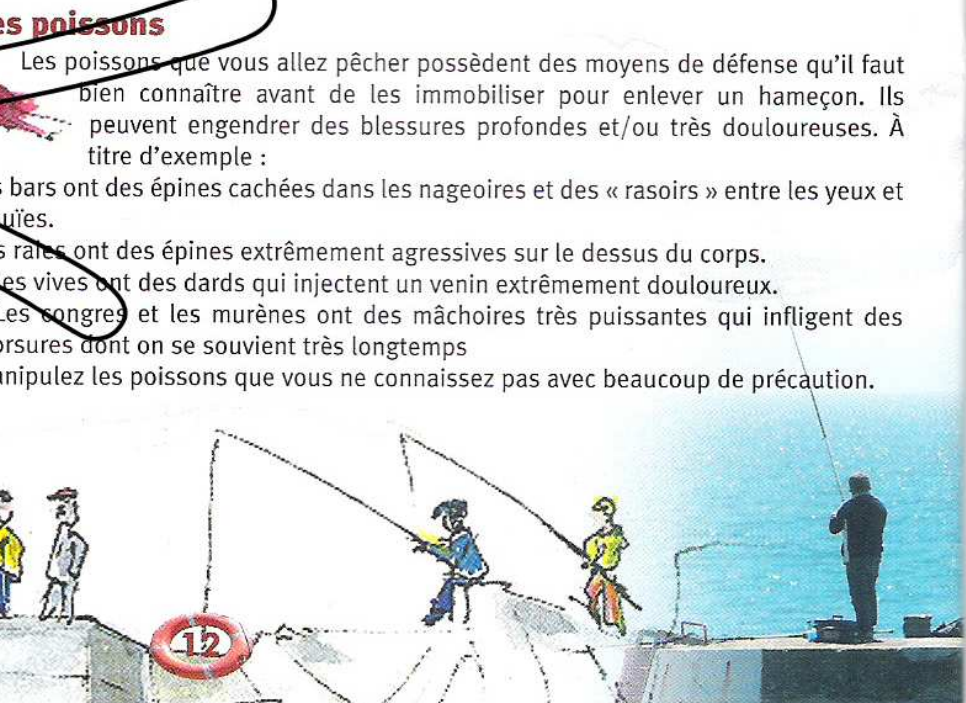
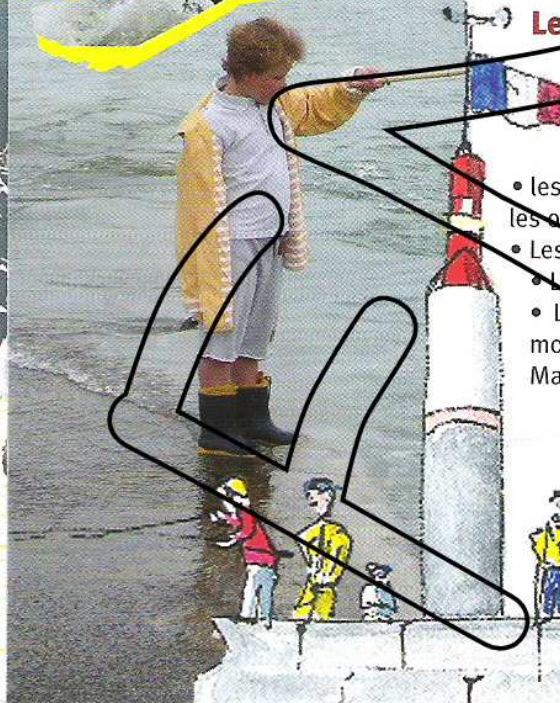
Il est difficile, même pour de grands spécialistes, de cibler le poisson à pêcher. L'objectif reste de « prendre un peu de poisson ». Alors même que l'on a tout mis en œuvre pour pêcher du bar, quel plaisir de ramener un beau lieu ou une royale. Mais pour cela, il faudra préalablement avoir acquis un bon matériel, ou faire des montages de bas de ligne corrects et variés, appris la recherche d'appâts et l'eschage adéquat de ceux-ci pour une présentation à des poissons dont le comportement aura également été étudié. Tout cet apprentissage peut certes se faire seul sur le terrain. Toutefois, il vous faudra beaucoup d'observations, de la patience et de l'obstination pour ne pas céder au découragement né de bredouilles successives. Pour apprendre plus vite, vous pouvez tenter d'aborder un pêcheur expérimenté mais il ne sera peut-être pas disposé à vous confier ses petits secrets... Contactez plutôt une association de pêcheurs plaisanciers. Vous pouvez obtenir la liste des associations de votre région sur le site www.fnpps.fr. Votre formation y sera beaucoup plus complète et rapide.

Les poissons

Les poissons que vous allez pêcher possèdent des moyens de défense qu'il faut bien connaître avant de les immobiliser pour enlever un hameçon. Ils peuvent engendrer des blessures profondes et/ou très douloureuses. À titre d'exemple :

- les bars ont des épines cachées dans les nageoires et des « rasoirs » entre les yeux et les ouïes.
- Les raies ont des épines extrêmement agressives sur le dessus du corps.
- Les vives ont des dards qui injectent un venin extrêmement douloureux.
- Les congres et les murènes ont des mâchoires très puissantes qui infligent des morsures dont on se souvient très longtemps

Manipulez les poissons que vous ne connaissez pas avec beaucoup de précaution.



Respectons les tailles (tailles préconisées)

ATLANTIQUE MANCHE MER DU NORD

POISSONS

Anchois	12 cm	Hareng	20 cm	Orphie	30 cm
Baliste	23 cm	Lieu jaune	30 cm	Plie carrelet	27 cm
Bar	42 cm	Lieu noir	35 cm	Rouget barbet ou de roche	15 cm
Bar moucheté	30 cm	Limande	20 cm	Rouget grondin	15 cm
Barbue	30 cm	Limande sole	25 cm	Roussette	40 cm
Baudroie lotte	50 cm	Lingue julienne	63 cm	Saint-Pierre	30 cm
Chinchard	15 cm	Lotte	58 cm	Sar	25 cm
Congre	60 cm	Maigre	45 cm	Sardine	11 cm
Dorade grise	23 cm	Maquereau (Mer du Nord)	20/30 cm	Sole commune	24 cm
Dorade rose	23 cm	Merlan	27 cm	Thon germon	2/3 kg
Dorade royale	23 cm	Merlu	27 cm	Thon rouge	30 kg ou 115 cm
Eglefin	30 cm	Mulet	30 cm	Turbot	30 cm
Flet	20 cm	Morue cabillaud	42 cm		

COQUILLAGES & CRUSTACÉS

Araignée	12 cm	Huître creuse	5 cm	Pétoncle noir	4 cm
Bulot	4,5 cm	Huître plate	6 cm	Praire	4,3 cm
Coque	3 cm	Moule	4 cm	Telline	2,5 cm
Coquille St Jacques	11 cm	Ormeau	9 cm	Tourteau	13/14 cm
Crevette bouquet	5 cm	Oursin	5,5 cm	Vernis	6 cm
Crevettes autres	3 cm	Palourde d'Europe	4 cm	Vénus	2,8 cm
Etrille	6,5 cm	Palourde japonaise	4 cm		
Homard	8,7 cm	Palourde Rose	4 cm		

MÉDITERRANÉE

Allache	12 cm	Maquereau espagnol	18 cm	Rouget Barbet	15 cm
Anchois	9 cm	Marbré	20 cm	Rouget grondin	15 cm
Baudroie	50 cm	Merlu	20 cm	Roussette	40 cm
Bogue	12 cm	Mérou brun	Espèce protégée	Saint Pierre	30 cm
Canthère grisét	23 cm	Mostelle	30 cm	Sar	23 cm
Castagnole	12 cm	Mulet muge	20 cm	Sar à museau pointu	18 cm
Cernier	45 cm	Oblade	12 cm	Sar à tête noire	18 cm
Chapon	30 cm	Orphie	30 cm	Sardine	11 cm
Chinchard Sévereau	15 cm	Oursin	5 cm	Saupe	12 cm
Congre	58 cm	Pageot à gros œil	33 cm	Sole commune	23 cm
Corb	35 cm	Pageot acarné	17 cm	Sparailon	12 cm
Dorade royale	23 cm	Pageot commun	15 cm	Telline	2,5 cm
Espadon	170 cm	Pagre commun	18 cm	Thon blanc germon	3 kg
Loup	30 cm	Raie pastenague	36 cm	Thon rouge	30 kg ou 115 cm
Maquereau	18 cm	Raie torpille marbrée	36 cm		

Réalisé avec le concours de la Fédération des Industries Nautiques et du Crédit Maritime.

Attention, certaines réglementations locales peuvent être différentes, se renseigner auprès du Quartier Maritime concerné.

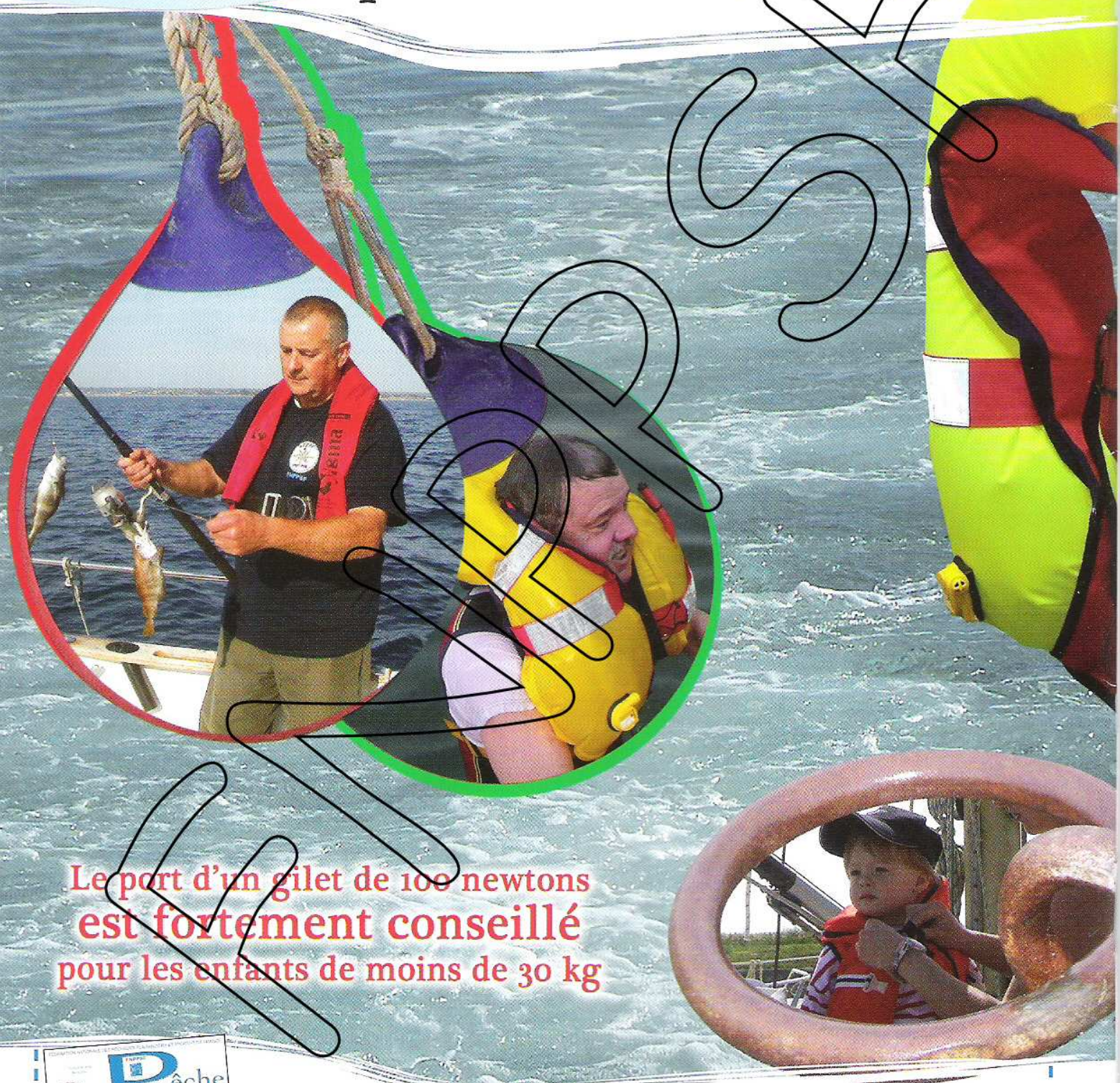
Ces tailles pourraient faire l'objet d'un arrêté officiel en 2012.

FNPPSF

FÉDÉRATION NATIONALE DES PÊCHEURS
PLAISANCIERS ET SPORTIFS DE FRANCE



*En mer, le **PORT DU GILET**
peut vous **SAUVER LA VIE***



Le port d'un gilet de 100 newtons
est fortement conseillé
pour les enfants de moins de 30 kg